

CHARTRE DE RESPECT DES LIEUX ET DU VOISINAGE

Je contribue à la sécurité de mon établissement

- Je prends garde à ne pas endommager les équipements de sécurité (extincteurs, panneaux de consignes de sécurité, etc.)
- Je ne bloque pas les portes coupe-feu
- Je ne bloque pas les accès de mon établissement afin de faciliter l'intervention des secours
- Je me conforme aux prescriptions d'évacuation en cas d'alerte incendie.

Je préserve mon environnement

- Je jette mes déchets dans les containers adaptés
- Je veille à l'aspect et à la propreté de mon établissement et je prends soin de ses espaces
- Je range mes salles et ne laisse rien traîner
- J'évite les attroupements.

Je contribue à la sérénité de mon établissement et de nos voisins

- Je fais attention à ne pas produire des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à sa santé
- Je prends connaissance que ces perturbations sont sanctionnées par le code de la santé publique (art. R1334 - 31 et R1337 - 7 à R1337 - 9 et article R.623 -2 du Code Pénal) par des contraventions de 3ème classe pouvant atteindre 450 €.
- J'évite, à tout moment, le bruit inutile et pense à nos voisins
- Je ne produis aucune nuisance sonore et aucun tapage diurne ou nocturne
- J'entre et quitte mon établissement en silence à tout moment
- Je respecte les horaires d'ouverture de mon établissement

Je soussigné(e)

Nom, prénom :

Etudiant à l' ENSAPLV située au 144 avenue de Flandre 75019 Paris

M'engage :

à respecter les règles énoncées dans la chartre de respect des lieux et du voisinage,
à contribuer à la qualité de vie de mon établissement,
à préserver mon lieu de vie.

Fait à le

Signature